

Mélanie Bats - Thomas Petazzoni

LA TABLE RONDE DE LINAS-MARCOUSSIS 15 au 24 Janvier 2003 TI06 - Outils de négociation

Automne 2003

Responsable de l'UV : Ghislain Durif

Table des matières

| 1 | 1 Introduction | | | 4 |
|----------------|-------------------------------|--------------------------------------|---|----|
| 2 | L'O | Objet | | 5 |
| 3 | Le Contexte | | | |
| | 3.1 La crise en Côte d'Ivoire | | | 6 |
| | 3.2 | La chi | conologie de la crise | 6 |
| | 3.3 | Les ca | auses de la crise en Côte d'Ivoire | 7 |
| 4 | Les Enjeux | | | 8 |
| | 4.1 | Un en | jeu commun | 8 |
| | 4.2 | Le dev | venir de l'économie et du développement de la Côte d'Ivoire | 8 |
| | 4.3 | Pourq | uoi et comment la France s'est-elle impliquée dans ce conflit ? | 9 |
| 5 Négociateurs | | | urs | 11 |
| | 5.1 | Les fo | rces en présence dans le pays | 11 |
| | | 5.1.1 | L'armée ivoirienne | 11 |
| | | 5.1.2 | Les mouvements rebelles | 11 |
| | | 5.1.3 | Les forces françaises | 13 |
| | | 5.1.4 | La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) | 13 |
| | | 5.1.5 | L'Organisation des Nations Unies (ONU) | 13 |
| | 5.2 | La list | te des délégations participant à la réunion des forces politiques ivoiriennes | 14 |
| | | 5.2.1 | Modérateurs | 14 |
| | | 5.2.2 | Les forces politiques | 14 |
| | | 5.2.3 | Personnalités qualifiées | 15 |
| | 5.3 | Schém | na de la table ronde ivoirienne | 15 |
| 6 | Les | Les accords issus de la négociations | | |
| 7 | Conclusion | | | 18 |

TI06

| Bibliographie | | | |
|--|----|--|--|
| A Chronologie de la crise | 21 | | |
| B Que recouvre précisément le concept d' "ivoirité"? | 25 | | |
| C Accords de Marcoussis du 24 janvier 2003 | 26 | | |

Introduction

Ce rapport a pour objectif de faire une étude approfondie des négociations qui se sont déroulées lors de la table ronde de Linas-Marcoussis du 15 au 24 Janvier 2003. Participaient aux négociations de Marcoussis les principaux partis politiques ivoiriens ainsi que des représentants de la rébellion, le but était de trouver un terrain d'entente afin de mettre un terme à la crise ivoirienne.

Afin d'étudier au mieux ces négociations, nous allons étudier successivement l'objet, le contexte, les enjeux et la négociation. La dernière partie sera consacrée à l'accord en lui même, dont le texte complet est disponible en annexe.



L'Objet

L'objectif était la sortie de la crise et le retour à la paix et à l'unité de la Côte d'Ivoire. Organisée sur initiative de la présidence française, la Table ronde de Linas-Marcoussis et la Conférence des chefs d'Etats africains de Paris (appelée aussi la Conférence de la rue Kléber) ont eu lieu respectivement du 15 au 24 et du 25 au 26 janvier 2003. Le premier rendez-vous avait pour mission de dégager un consensus entre les différentes forces politiques ivoiriennes et les rebelles qui défient le pouvoir institutionnel du président Gbagbo, et de tracer le chemin à suivre pour la restauration de la paix. Le deuxième devait avaliser les accords issus de la Table ronde devant la communauté internationale.

Le Contexte

3.1 La crise en Côte d'Ivoire

Née le 19 septembre 2002 d'un putsch avorté, la crise que traversa la Côte d'Ivoire fut la plus grave que le pays ait connue depuis plusieurs décennies. Cette crise survint aprés une longue période de stabilité qui, du régime colonial à la fin des années 80, avait fait du pays un modèle en Afrique.

Avec le décès en 1993 de Félix Houphouët, une lutte pour l'accession au poste présidentiel se déclenche et ouvre alors la voie à des expériences politiques incertaines. Trois chefs d'Etat se succédent à la tête du pays depuis lors, sans parvenir à restaurer cette stabilité politique, la dernière crise impliquant directement la France.

3.2 La chronologie de la crise

La Côte d'Ivoire avait entamé son histoire récente de manière à devenir rapidement un modèle de développement africain. Le père fondateur de la république, Félix Houphouët-Boigny, avait réussi à gérer savamment le pouvoir quasi absolu qu'il détenait tout en préservant l'équilibre subtil entre les différents groupes de la soixantaine d'ethnies qui peuplent ce territoire de 322.460 km2.

A cette stabilité politique s'ajoutait un développement économique aux taux de croissance spectaculaires qui reposait principalement sur la production et l'exportation de produits agricoles, essentiellement le cacao et le café. Ces résultats ne furent possibles qu'avec le concours d'une très forte immigration depuis les pays voisins d'une main d'oeuvre laborieuse et bon marché, encouragée par la stabilité du pays et la perspective de bénéficier de la maxime chère au Président selon laquelle la terre est propriété de celui qui la cultive.

C'est au début des années 90 que les premiers signes de faiblesse de ce système commencent à se manifester. En 1990, le régime du parti unique tombe suite au sommet franco-africain de La Baule, les plans d'ajustement structurel imposés par les bailleurs de fonds internationaux empêchent l'économie ivoirienne de bénéficier des conjonctures favorables sur les marchés des matières premières et les erreurs de gestion du trésor public apparaissent au grand jour, donnant lieu aux premières émeutes sur fond de revendications sociales. Pour faire face à ces problèmes d'ordre financier, le président Houphouët fait appel à Alassane Dramane Ouattara.

Cet ancien cadre des institutions financières internationales, vice-directeur du FMI à la fin des années 80, musulman originaire du Nord, est nommé Premier Ministre.

Suite au décès de Houphouët annoncé officiellement le 7 décembre 1993, une lutte pour l'accession au poste présidentiel se déclenche entre le Premier Ministre et le président de l'Assemblée nationale M. Henri Konan Bédié; elle sera finalement remportée par le second en vertu d'une disposition constitutionnelle. Les tensions nées à cette occasion ne disparaîtront pas pour autant et M. Ouattara finira par quitter le PDCI pour rejoindre l'opposition au sein du RDR. Entre-temps, la conjecture économique devient défavorable à l'économie ivoirienne qui subit les contrecoups de la dévaluation de 50% du franc CFA de 1994, contribuant à appauvrir une grande partie de la population.

Les conditions sociales se dégradent, favorisant l'apparition de tensions entre les nombreuses communautés qui cohabitent avec des difficultés croissantes. L'élection présidentielle de 1995 introduit un nouvel élément de division : le concept d'« ivoirité ». Elaboré et théorisé par l'entourage de Bédié, ce principe poursuit avant tout un but politique, celui de justifier l'exclusion de Ouattara de la course électorale en avançant des doutes quant à sa réelle nationalité ivoirienne. Les élections du 22 octobre qui consacrent la victoire de Bédié avec 95,25% des voix se déroulent dans un climat tendu. L'opposition opte en effet pour le boycott du scrutin et le chef de l'Etat-major de l'armée, le général Robert Guéï, est limogé suite à son refus d'étouffer de manière énergique les manifestations de protestation qui entourent l'échéance électorale. Sur fond de préparation de la nouvelle échéance électorale et de tensions sociales croissantes, accentuées par la suspension de l'aide internationale en 1998 à la suite d'un scandale financier, la question de l'ivoirité s'amplifie, menant à des dérives xénophobes. Les accrochages entre les différentes communautés présentes sur le territoire national se multiplient et prennent des tournures parfois violentes.

3.3 Les causes de la crise en Côte d'Ivoire

La possibilité de conduire la lutte politique par le recours à une rébellion armée et à un coup d'État a été banalisée lors de la tentative réussie du général Gueï qui arriva à la tête de l'État en décembre 1999. Les principaux partis de l'opposition politique, en particulier le RDR que dirigeait Alassane Ouattara et le FPI que présidait Laurent Gbagbo, acceptèrent de légitimer cette opération. Chacun de ces deux leaders a cru pouvoir tirer parti de la situation à son propre bénéfice, c'est-à-dire au bénéfice de son arrivée au pouvoir. Dès lors les méthodes prises par la lutte politique n'ont plus connu de limites civiques. Le président Gbagbo a été légalement élu en octobre 2000, mais les candidats des très influents partis que sont le RDR et le PDCI avaient au préalable été éliminés par la Cour suprême. En octobre 2000, il n'y eut donc pas d'authentique compétition électorale pour l'accès à la présidence de la République. Dès cette époque, la dégradation de la vie politique a laissé la place libre à une violence publique constante, dans les discours et dans les actes. Cette situation, cette brutalisation de la vie publique a développé nombre de rancoeurs et d'antagonismes : les leaders ont contribué à creuser les divisions entre Ivoiriens. C'est ce climat qui rend possible l'éclatement d'une guerre civile en septembre 2002.

Les Enjeux

4.1 Un enjeu commun

Les revendications avancées par les porteparoles des rebelles du MPCI ont une nature purement politique :

- démission du président Gbagbo,
- reprise des élections dans un cadre qui assure leur transparence,
- fin des mesures discriminatoires visant essentiellement les populations étrangères et originaires du nord victimes du concept de l'ivoirité.

Bien qu'aucun parti politique n'ait officiellement rallié la cause des mouvements de rébellion, il est tout de même important de remarquer que ces revendications recoupent les prises de position de l'opposition au cours des dernières années, en particulier celles du RDR, parti qui a toujours joué le rôle de défenseur des droits du Nord. Ces affinités pourraient cacher des liens souterrains, comme le clame le pouvoir, mais aussi émerger plus simplement d'un sentiment de révolte qui se serait généralisé suite au durcissement du régime en place. Pour le président Gbagbo, le but est de stopper les conflits qu'il ne peut plus maitriser seul.

4.2 Le devenir de l'économie et du développement de la Côte d'Ivoire

Le bilan économique s'avère le plus difficile à quantifier. Les prévisions des experts sont néanmoins pessimistes et évaluent les pertes à plusieurs milliards de francs CFA, malgré la hausse sensible. Selon les données du Rapport d'exécution de la surveillance multilatérale de l'UMEOA, la croissance économique, dont les projections pour l'an 2002 prévoyaient une augmentation de l'ordre de 3% (contre 0,1% en 2001) allait être plus que probablement nulle, compte tenu des perturbations liées à la situation de guerre. Il est probable qu'un certain nombre d'accords commerciaux n'allaient pas être renouvelés et que la perte en image du pays entraînerait certainement un ralentissement sérieux des investissements étrangers ainsi que des retombées qui risquaient de se prolonger sur le long terme.

Il était difficile, au jour du 15 janvier 2003, de pronostiquer tout développement économique, a fortiori en situation de crise. Par contre, il était clair que la guerre allait entrainer des mouve-

ments de la population étrangère. En effet, dès l'époque coloniale de forts courants de migration vers la Côte d'Ivoire ont été organisés puis favorisés à partir des pays voisins. Ainsi s'étaient constituées dans les villes et dans les zones rurales d'importantes communautés burkinabé, malienne, guinéenne, nigérienne complètement impliquées dans l'économie ivoirienne et indispensables à celle-ci. Ces communautés se sentaient en danger dans ce climat de guerre, des mouvements de départ ont eu lieu, mais on ne pouvait pas encore mesurer quelles conséquences les populations qui n'étaient pas parties tireraient de l'ébranlement et des violences dont elles furent l'objet. En tout cas l'économie rurale et urbaine était tributaire de leur travail. Dans ce cas, ce n'était pas le "développement" mais l'économie même du pays qui était menacée.

4.3 Pourquoi et comment la France s'est-elle impliquée dans ce conflit ?

La France s'est d'abord impliquée militairement pour "assurer la sécurité" des ressortissants français ainsi que celle des "citoyens occidentaux". La France a par la suite engagé jusqu'à 3 000 hommes pour veiller à la cessation des hostilités puis à l'application du cessez-le-feu. Des forces de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont participé à ce dispositif.

La diplomatie française a agi en faveur du dialogue entre les différentes parties en conflit, elle a poussé aux négociations alors même que les deux parties privilégiaient l'option militaire. Ce sont ces pressions qui ont abouti en janvier 2003 à la réunion de Linas-Marcoussis et aux accords de Kléber. La position française a été, selon les moments, critiquée avec virulence par les deux parties; pour les "loyalistes", la France n'aurait pas tenu ses engagements de défense par rapport à une attaque extérieure contre la Côte d'Ivoire; pour les rebelles, la France aurait bloqué leur offensive qui devait aboutir à la prise d'Abidjan, elle aurait fait preuve de "passivité" face aux exactions commises contre les civils par l'armée ivoirienne. Selon le gouvernement, éviter les pires affrontements a été une raison décisive de l'intervention militaire.

On peut toutefois encore se demander pour quelles raisons la France s'est-elle impliquée? Il semble curieux que le cacao retienne tant l'attention des dirigeants, même si la Côte-d'Ivoire en est le premier producteur mondial. Quelle part de responsabilité les entreprises françaises ont-elles?

La France est le premier partenaire commercial de la Côte-d'Ivoire et y détient tous les secteurs économiques clés. La Côte-d'Ivoire est la première zone d'investissements des français en Afrique francophone, avec plus de deux cents filiales d'entreprises françaises, le quart des filiales françaises implantées dans la zone franc.

Il est donc aisé de constater que les entreprises françaises sont présentes dans tous les secteurs de l'économie.

- France Télécom contrôle l'opérateur téléphonique Côte-d'Ivoire Télécom et la Société ivoirienne de mobiles (SIM).
- La SAUR, filiale du groupe Bouygues, est l'actionnaire de référence de la Compagnie ivoirienne d'électricité (CIE) et de la Société des eaux de Côte-d'Ivoire (SODECI).
- De nombreuses filiales de banques françaises sont implantées dans les grandes villes du pays : la SGBCI (Société générale), la SIB (Crédit Lyonnais), la BICICI (BNP).
- Le groupe Bolloré touche un peu à tout : le transport (SAGA, SDV, Sitarail), mais aussi

le tabac (SITAB), le caoutchouc (SOGEB), le café et le cacao (DAFCI). Il compte sur le continent africain pas moins de 70 sociétés, implantées dans 35 pays (21 francophones et 14 anglophones). Il emploie 15 000 personnes (parmi lesquelles 250 expatriés) dans le transport et la logistique, et 3 000 dans la branche tabac (en 1997).

- Air France est actionnaire majoritaire de la compagnie régionale Air Ivoire.
- Dans le BTP, on retrouve Colas, Bouygues et Jean Lefebvre.
- Le groupe Castel détient les brasseries et s'est engagé dans l'industrie du sucre.
- Enfin, 25% de la Société ivoirienne de raffinage sont entre les mains de TotalFinaElf, qui contrôle 38% de la distribution d'hydrocarbures dans le pays.

Pendant deux décennies, les principales entreprises ivoiriennes ont tourné grâce à la présence de cadres français. Ainsi, au début des années 80, en Côte-d'Ivoire, vivaient près de 50 000 français. Le gouvernement français a fermé les yeux sur l'énorme corruption qui caractérisait le monde des affaires de la Côte d'Ivoire. Il reste aujourd'hui de cette époque des liens encore solides, plus de 20 000 français et un modèle de développement que Paris essaie aujourd'hui de sauver.

Négociateurs

5.1 Les forces en présence dans le pays

5.1.1 L'armée ivoirienne

Les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) comptent environ 18 000 hommes, dont 8 000 gendarmes. S'y ajoutent la Garde présidentielle forte de 1 100 hommes et les forces de réserve qui comptent 12 000 hommes. Renforcées début décembre 2002 par environ 3 000 jeunes volontaires, les FANCI ont en outre été appuyées par une cinquantaine de mercenaires étrangers, dont le retrait a été annoncé par le gouvernement.

5.1.2 Les mouvements rebelles

Le Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI)

Né de la crise qui a débuté le 19 septembre 2002, le MPCI est majoritairement formé d'éléments originaires du Nord musulman, mais il ne se réclame pas d'une appartenance ethnique et l'ensemble de la population ivoirienne y est représentée. Bénéficiant du soutien d'officiers supérieurs, et fort d'une dizaine de milliers de combattants, le mouvement contrôle la moitié nord du pays et une partie du centre, soit 40% du territoire. Ses chefs politiques sont : Guillaume Soro Kigbafori, le secrétaire général, ancien dirigeant étudiant, et Louis Dacoury-Tabley, chargé des relations extérieures, ancien dirigeant du Front populaire ivoirien (FPI). Le MPCI est signataire du cessez-le-feu du 17 octobre 2002 et a participé aux négociations inter-ivoiriennes tenues fin 2002 à Lomé sous l'égide du président togolais Gnassingbé Eyadéma. Il est signataire de l'accord de Marcoussis du 24 janvier 2003.

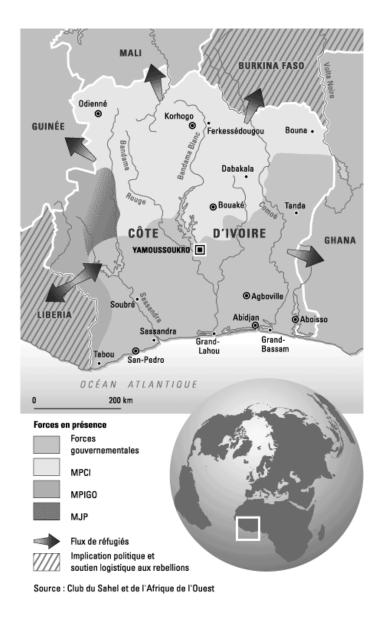
Le Mouvement populaire ivoirien du Grand Ouest (MPIGO)

Apparu le 28 novembre 2002 avec la prise de la ville de Danané, près de la frontière libérienne, le MPIGO est majoritairement composé d'éléments Yacouba, ethnie commune au Liberia et à la Côte d'Ivoire. Animé par le sergent Félix Doh, le mouvement dément la présence de combattants libériens en son sein, un fait néanmoins rapporté par des observateurs. Proche de l'ex-junte dirigée par le général Robert Gueï, le mouvement affirme vouloir venger ce dernier. Présent

uniquement dans le Grand Ouest où les 6 000 hommes dont il dispose ont pris le 28 novembre 2002, Man, la grande ville de la région, le MPIGO s'est par la suite opposé aux troupes françaises dans la "boucle du cacao" le 6 janvier 2003. A la suite de ces combats qui ont fait 30 morts dans ses rangs, le mouvement a conclu le 8 janvier un arrêt des hostilités avec l'armée française. Il est signataire de l'accord de Marcoussis du 24 janvier 2003. Le chef du mouvement, Félix Doh, a été tué fin avril 2003 au cours d'une embuscade près de la frontière libérienne.

Le Mouvement pour la justice et la paix (MJP)

Apparu conjointement au MPIGO le 28 novembre 2002 en revendiquant la prise de la ville de Man, à l'ouest du pays, le MJP est limité au Grand Ouest et compte 250 hommes dont 50 Dozos, des chasseurs traditionnels, dirigés par le commandant Gaspard Déli. Proche du MPCI (ses dirigeants sont d'anciens membres de ce mouvement), le MJP a conclu un accord de cessez-le-feu avec les troupes françaises et a signé l'accord de Marcoussis du 24 janvier 2003.



Qui sont les "rebelles" et qui les arme?

Il a été reconnu par tous les observateurs que les rebelles disposaient d'un armement de qualité dès le début de leur action. Aucune enquête fiable n'a à ce jour établi l'origine du financement de ces armes. Ce point fait l'objet de rumeurs et de campagnes dans la presse abidjanaise qui accuse sans preuve tel ou tel pays d'armer les rebelles. Les rebelles n'ont jamais indiqué d'où provenaient les ressources qui leur ont permis de s'équiper. La rébellion a été préparée au Burkina Faso par des militaires ivoiriens qui, pour la plupart d'entre eux, ont été proches du général Gueï en 1999-2000. Par la suite ces cadres ont recruté dans les territoires qu'ils contrôlent. Parmi les leaders politiques, Guillaume Soro, secrétaire général du principal mouvement rebelle (le Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire ou MPCI), a été précédemment secrétaire d'un syndicat étudiant proche du FPI de Laurent Gbagbo puis, lors des élections législatives de décembre 2000, suppléant d'une candidate présentée par le RDR, Henriette Diabaté; Louis Dacoury Tabley, actuel responsable des Relations extérieures du MPCI, a longtemps été l'un des premiers responsables du FPI, parti de Laurent Gbagbo. Les liaisons éventuelles entre la rébellion et des partis politiques reconnus demeurent mystérieuses.

5.1.3 Les forces françaises

Présente en permanence dans le pays avec les 600 hommes du 43e Bataillon d'infanterie de marine (BIMA) stationné à Port-Bouët, près d'Abidjan, la France a progressivement porté ses effectifs à plus de 3500 soldats. La mission initiale de l'Opération Licorne, la protection des ressortissants français et étrangers, a été complétée par le contrôle du cessez-le-feu du 17 octobre 2002 et la surveillance de la "ligne de non-franchissement" (LNF) qui traverse le territoire ivoirien. Fin mai 2003, les forces françaises, aux côtés de l'armée régulière ivoirienne, des forces rebelles et de celles de la CEDEAO, ont lancé une opération visant à sécuriser l'Ouest ivoirien en créant une "zone de confiance" de 60 km sur 40, jusqu'alors théâtre d'exactions.

5.1.4 La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Décidé le 29 septembre 2002 à Accra (Ghana) par la CEDEAO, l'envoi d'une force de paix pour trouver une solution à la crise ivoirienne a été confirmé le 18 décembre lors d'un sommet des chefs d'Etat des pays membres de l'organisation, à Dakar. Initialement prévue pour la fin novembre 2002, la mise en place de la force d'interposition s'avère très lente; un contingent de 172 militaires sénégalais est arrivé le 18 janvier 2003 à Abidjan, complété par un renfort de 1100 hommes débarqué le 6 mars. Cette Mission de la CEDEAO en Côte d'ivoire (MICECI) a remplacé les forces françaises sur la ligne de cessez-le-feu, le 30 mars 2003. Elle compte 1000 "casques blancs" originaires du Sénégal, du Ghana, du Togo, du Niger et du Bénin, et doit à terme être portée à 3200 hommes.

5.1.5 L'Organisation des Nations Unies (ONU)

Le 13 mai 2003, le Conseil de sécurité des Nations unies a décidé la création de la Mission des Nations unies en Côte d'Ivoire (MINUCI). Dotée d'un mandat de six mois renouvelable, la Mission est constituée de deux groupes : le premier est formé de 26 officiers militaires, que

50 autres peuvent rejoindre en cas de besoin, le second groupe est une équipe civile chargée de superviser l'application de l'accord de Marcoussis.

5.2 La liste des délégations participant à la réunion des forces politiques ivoiriennes

Les autorités françaises ont invité à participer aux négociations de Marcoussis 32 personnes. Parmi les participants aux débats de la Table ronde 9 composaient la délégation des « Forces nouvelles », alors que les partis politiques présents à l'Assemblée nationale ivoirienne représentaient le pouvoir des institutions républicaines et bénéficiaient chacun d'une délégation. Les travaux étaient placés sous la présidence de M. Pierre Mazeaud, membre du Conseil constitutionnel français, assisté dans sa tâche par le juge Me Keba Mbaye et par l'ancien Premier ministre ivoirien et président du Forum de réconciliation nationale, M. Seydou Diarra.

Les astérisques signalent les chefs de délégation désignés.

5.2.1 Modérateurs

Il y avait 9 modérateurs présents lors de la réunion.

- M. Pierre Mazeaud
- CEDEAO : M. Ibn Chambas (secrétaire exécutif), M. Raph Uwechue (envoyé spécial de la CEDEAO pour la Côte d'Ivoire), M. Cheick Tidiane Gadio (Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères, de l'Union africaine et des Sénégalais de l'extérieur, représentant la présidence en exercice de la CEDEAO + M. Mamadou Diop Decroix (Ministre chargé des relations avec les Assemblées) : 4.
- Union africaine : M. Miguel Trovoada, envoyé spécial de l'UA pour la Côte d'Ivoire +1
 (M. Diallo Bino Boubacar) = 2.
- ONU : M. Ahmedou Ould Abdallah, représentant spécial du SG pour l'Afrique de l'Ouest
 +1 (M. Modem Lawson-Betum, conseiller politique aux Nations unies) = 2.

5.2.2 Les forces politiques

Il y avait 32 personnes présentes pour les forces politiques.

Partis: 23

- FPI : M. Pascal Affi N'guessan*, M. Oureto Miaka, M. Hubert Oulaye, M. Alphonse Douaty, M. Masseni Touré : 2+3
- PDCI/RDA: M. Henri Konan Bédié*, Professeur Alphonse Djedje Mady, M. Jean Konan Banny, M. Noël Nemin, Général Gaston Ouessenan Kone 2+3
- RDR : M. Alassane Dramane Ouattara*, Mme Henriette Dagri Diabaté, M. Amadou Gon Coulibaly, M. Ibrahim Bacongo Cissé, M. Hamed Bakayoko 2+3
- UDPCI : M. Paul Akoto Yao*, Professeur Alassane Salif N'Diaye, M. Paul Guidibo, M. Noutoua Youdé Célestin, M. Albert Flindé 2+3
- PIT : M. Francis Wodié*, 1
- MFA: M. Innocent Augustin Kobena Anaky 1 *

- UDCY: M. Théodore Mel Eg* 1

Rebelles: 9

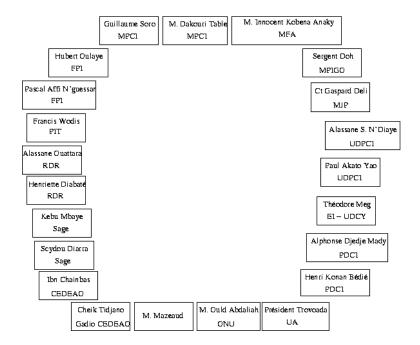
- MPCI : M. Guillaume Soro ; M. Konaté Siriki, Colonel Michel Gueu, Adjudant Tuo Fozié,
 M. Dakouri Tabley 2+3
- MJP Commandant Gaspard, M. Ben Souck 1+1
- MPIGO: Sergent Felix Doh, M. Roger Banki 1+1

5.2.3 Personnalités qualifiées

Il y avait 13 personnalités qualifiées.

- M. Keba Mbaye, juriste
- M. Seydou Diarra, ancien Président du Forum pour la Réconciliation Nationale
- San't Egidio: M. Mario Giro ou Mme Hilde Kiemboom 1:
- PNUD: M. Zéphyrin Diabré 1
- Banque mondiale : M. Ingo Wiederhofer 1
- M. Edmond Corthesy, représentant du CICR à Paris, puis M. Laurent Corbaz, Directeur Afrique de l'ouest, (CICR) 1
- M. Bony, conseiller diplomatique du Président ivoirien
- M Hubert Salmon, représentant de la Commission européenne et M. Pascal Charlat, représentant du Conseil.
- Colonel Pince, Ministère de la Défense
- Organisation internationale de la Francophonie : M. Lansana Kouyaté (envoyé spécial du secrétaire de l'OIF pour la Côte d'Ivoire), Mme Christine Desouches (déléguée aux droits de l'homme et à la démocratie) et M. Abdoulaye Diarra (membre de la Cour constitutionnelle du Mali)

5.3 Schéma de la table ronde ivoirienne



Les accords issus de la négociations

Si l'initiative française aura eu le mérite de placer les représentants de la vie politique et les rebelles ivoiriens face à leurs responsabilités en les forçant à faire les efforts qu'ils se disaient prêts à fournir pour que la paix revienne, on peut se poser des questions quant à la validité de l'approche adoptée.

La fermeté imposée par Paris pour que des délais stricts soient respectés a été perçue en effet par certains participants comme l'expression de nouvelles ambitions coloniales françaises et aura conduit à une certaine approximation dans l'élaboration du résultat final. Ainsi, le président de l'Assemblée nationale ivoirienne Mamadou Koulibaly quitta la Table ronde le 20 janvier en signe de protestation.

De plus, on peut constater que cette initiative diplomatique aura tronqué les efforts politiques qui avaient pu naître au sein de la CEDEAO et qui avaient obtenu, en un premier temps, une avancée concrète par la signature d'un accord de cessez-le-feu entre les deux parties. Ce premier résultat qui présentait une faiblesse de taille, était cependant d'autant plus positif qu'il laissait espérer une résolution à la crise par le concours des pays de la sous-région. Il est regrettable qu'une fois encore les solutions aux crises africaines ne puissent être élaborées au niveau continental et que l'intervention diplomatique des anciennes puissances coloniales soit presque une étape forcée dans le règlement des conflits. Quelles que soient les raisons qui ont motivé Paris à prendre en main la direction des négociations, les Etats africains ont démontré encore une fois, leur incapacité à régler leurs différends d'eux-mêmes.

Le résultat de ces dix jours de discussions est résumé dans un Accord et une annexe de celui-ci qui ont été signés par les dix représentants des formations participant à sa rédaction (voir les textes complets en annexe).

L'accord signé le 24 janvier prévoit le maintien au pouvoir du Président Laurent Gbagbo et un gouvernement formé de toutes les parties, y compris les rebelles qui obtiennent les ministères de la Défense et de l'Intérieur.

Les accords prévoient la formation d'un "gouvernement de réconciliation nationale" comprenant des personnalités issues de la rébellion, la nomination d'un Premier ministre irrévocable jusqu'à la prochaine élection présidentielle, la révision de la Constitution et en particulier des conditions d'éligibilité du Président, la restructuration des forces armées, la traduction devant la Cour pénale internationale des responsables d'exécutions sommaires.

Les accords prévoient en outre des dispositions législatives et réglementaires "tendant à améliorer la condition des étrangers, la protection de leurs biens et de leurs personnes". Ces

accords tirent en fait la conséquence de l'insuccès militaire des forces armées de l'État, comme Laurent Gbagbo l'a reconnu le 26 janvier 2003, lorsqu'étant en France, il déclarait : "Je n'ai pas gagné la guerre, et c'est pour cela que je dois discuter, faire des compromis. Je m'en vais dire aux Ivoiriens : je n'ai pas gagné la guerre, il faut en tirer les conséquences." Cependant, à son retour en Côte d'Ivoire, Laurent Gbagbo ne fit pas la déclaration qu'il annonçait à Paris, il ne s'est pas engagé dans une campagne politique expliquant qu'il n'avait pas gagné; au contraire le renforcement de son équipement militaire pouvait laisser imaginer qu'il n'avait pas encore exclu l'option militaire; les rebelles pour leur part n'avaient pas abandonné la possibilité de recourir à une offensive armée, en cas de blocage du processus politique.

Le 25 et 26 janvier 2003, la Table ronde ivoirienne de Linas-Marcoussis est conclue par une Conférence des Chefs d'Etat sur la Côte d'Ivoire organisée à Paris.

Conclusion

Il serait réducteur et simpliste de soutenir que la guerre qui sévit en Côte d'Ivoire depuis le mois de septembre 2002 était une guerre uniquement ethnique, économique, religieuse ou de pouvoir. Engendrée par des tensions socio-économiques de longue date et favorisée par une situation interne que le régime au pouvoir a gérée de manière de plus en plus autoritaire et avec des difficultés croissantes, la crise que traverse actuellement la Côte d'Ivoire, de loin la plus aiguë que le pays ait connue dans son histoire, est avant tout le reflet d'une série d'échecs importants. Premièrement, elle exprime l'échec de la classe politique ivoirienne. Affectée par une boulimie du pouvoir et des richesses matérielles, l'élite politique ivoirienne n'a jamais été capable d'affronter les problèmes qui minent la société. Les querelles personnelles et les intérêts des différents clans qui se sont partagé le pouvoir ont toujours occupé davantage les dirigeants que les réels problèmes à résoudre.

Echec aussi de la France et de l'Union européenne qui se voudraient pourtant experts en matière de droits humains et de développement.

La première, trop impliquée sur le terrain pour préserver ses énormes intérêts économiques et ses alliances stratégiques, a souvent apporté son appui aux responsables de la détérioration de la situation. Elle a attendu passivement jusqu'à ce que la situation atteigne un point de non-retour avant d'envisager de s'impliquer diplomatiquement et d'imposer son influence.

La seconde, trop respectueuse du premier rôle que la France prétend jouer dans la région, s'est longtemps contentée d'en suivre les indications en se contentant d'appliquer en Côte d'Ivoire une politique d'aide au développement au bilan mitigé et privée d'approche critique.

Echec, enfin, de la politique d'aide des institutions financières internationales qui, en imposant des réformes structurelles au nom de la bonne gouvernance et des ajustements des comptes de l'Etat, a favorisé la dégradation des conditions socio-économiques du pays. La redistribution fortement inégalitaire des richesses et les tensions sociales qui ont découlé de cet appauvrissement global de la société ivoirienne ont créé un terrain fertile aux formes violentes de contestation.

Les accords signés en France par toutes les forces politiques ivoiriennes, en présence des représentants de la CEDEAO et des Nations Unies, représentaient le seul chemin vers la pacification du pays.

Il ne sera pas possible que la Côte d'Ivoire s'en sorte sans que les deux camps ne jouent le jeu jusqu'à l'organisation d'élections libres au suffrage universel, prévues pour 2005. Mais d'ici là, chacun détient amplement les moyens du pourrissement de la situation.

En premier lieu, les appels à la haine des médias proches du pouvoir doivent cesser. D'autres pays ont montré la violence que ces flots ininterrompus d'agressivité pouvait déchaîner.

Il est ensuite indispensable qu'un gouvernement se mette au travail, pour rétablir une vie plus normale dans un pays qui s'enfonce dans la crise, et ne pourra s'en sortir sans l'aide, notamment, de l'Union Européenne.

Nous ne sommes pas qualifiés pour juger de la répartition des départements ministériels décidée lors de la Conférence de Paris. Deux évidences s'imposent pourtant :

- La capacité de revirement du Président Gbagbo qui a habilement manipulé ses puissants hôtes et cherchera sans doute continuellement à accroître par tous les moyens ses marges de pouvoir;
- Le refus, par une frange importante de la population, que les deux ministères de force (l'intéreur et la défense), ne soit attribué au MPCI.

Est-ce que ces deux périls suffisent à rendre caducs les accords de Marcoussis? Il existe objectivement des voies pour dépasser ces difficultés, tandis que, encore une fois, le chaos généralisé menace.

Bibliographie

- [1] Présentation de la Côte d'ivoire : Situation institutionnelle, Repères événementiels..., http://www.etat.sciencespobordeaux.fr/index.asp#COTE-D'IVOIRE
- [2] Les déclarations officielles sur la crise ivoirienne, http://www.france.diplomatie.fr/actu/actu.asp?DOS=31265
- [3] Dossier sur la crise ivoirienne, http://www.monde-diplomatique.fr/dossiers/cotedivoire/
- [4] Courrier International, 26/09/2002, Numéro 621, Françafrique le retour, Semba Diallo, http://www.courrierinternational.com/numeros/621/062103401.asp?TYPE=archives
- [5] Courrier International, 16/01/2003, Numéro 637, Côte-d'ivoire entre chaos et néocolonial-isme : L'économie contrôlée par la France, Vincent Joguet, http://www.courrierinternational.com/numeros/637/063703401.asp?TYPE=archives
- [6] Emission Arrêt sur image, La France n'est pas économiquement ficelée en Côte-d'Ivoire, ses motifs sont humanitaires, http://www.france5.fr/asi/005305/22/78967.cfm

Annexe A

Chronologie de la crise

1994 - 2002: Une succession difficile

1994

8 décembre

Adoption d'un nouveau Code électoral qui impose aux candidats aux élections de prouver leur ascendance et leur nationalité ivoiriennes.

1995

22 octobre

Henri Konan Bédié est élu Président de la République avec 96,44% des suffrages devant le seul autre unique candidat n'ayant pas boycotté l'élection, Francis Wodié, du Parti ivoirien des travailleurs (PIT).

1997

Mai

Des troubles universitaires font suite aux manifestations menées par la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI), théoriquement dissoute en 1991. 8 août Remaniement de la Constitution et du Code électoral.

1998

30 juin

Une nouvelle modification constitutionnelle renforce le pouvoir présidentiel. La campagne pour l'élection présidentielle de l'an 2000 annonce une dimension "ethnique" de la vie politique.

1999

24 décembre

A la suite d'un coup d'Etat, l'ancien chef d'état-major Robert Gueï destitue Henri Konan Bédié et prend le pouvoir. Il dissout les institutions républicaines et crée un Comité national de salut public (CNSP). L'opposant Alassane Ouattara, chef du Rassemblement des républicains (RDR), rentre de son exil en France.

2000

23 juillet

Une nouvelle Constitution est adoptée par référendum. Elle dispose que le candidat à l'élection présidentielle "doit être ivoirien de père et de mère eux-mêmes ivoiriens et qu'il ne doit pas s'être prévalu d'une autre nationalité", ce qui élimine Alassane Ouattara. Ce dernier se déclare néanmoins candidat le 29 juillet.

22-28 octobre

Après que Robert Gueï s'est proclamé élu à l'élection présidentielle du 22 octobre, de laquelle Alassane Ouattara fut exclu, des soulèvements populaires, auxquels se joint l'armée, aboutissent à la reconnaissance par la Commission électorale de la victoire de Laurent Gbagbo, investi le 26. Un charnier de 57 cadavres est découvert à Yopougon, dans la banlieue d'Abidjan.

4-10 décembre

Laurent Gbagbo décrète l'état d'urgence et impose un couvre-feu. Le parti présidentiel FPI remporte les élections législatives du 10 décembre avec 91 sièges contre 70 au PDCI; le RDR d'Alassane Ouattara a boycotté le scrutin.

2001

9 octobre-18 décembre

Un Forum de réconciliation nationale réunissant tous les responsables politiques reconnaît la nationalité ivoirienne d'Alassane Ouattara ainsi que la légitimité du gouvernement de Laurent Gbagbo.

2002

5 août

Formation d'un gouvernement réunissant toutes les forces politiques du pays, dont le RDR d'Alassane Ouattara.

2002 - 2003 : L'après 19 septembre

2002

19 septembre

Une tentative de coup d'Etat à Abidjan dégénère en soulèvement armé. Les villes de Bouaké et Korhogo, respectivement dans le centre et le nord du pays, tombent entre les mains de rebelles. Le général Robert Gueï est tué.

22 septembre

Arrivée des premiers renforts français pour assurer la sécurité des ressortissants étrangers. Le dispositif français, constitué à partir du 43e Bataillon d'infanterie de marine stationné à Port Bouët, près d'Abidjan, est baptisé "Opération Licorne".

29 septembre

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) crée un groupe de contact et décide l'envoi d'une force de paix.

Octobre

Les mutins, regroupés en un Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI), déclarent leur intention de renverser le régime. Après des combats à Bouaké, un cessez-le-feu est signé le 17 et des négociations commencent le 30 entre les rebelles et le gouvernement.

28 novembre

Deux nouveaux groupes rebelles, le Mouvement populaire ivoirien du grand ouest (MPIGO) et le Mouvement pour la justice et la paix (MJP), revendiquent la prise des villes de Man et Danané, à l'extrême ouest du pays.

Décembre

Des accrochages entre soldats français et rebelles font une dizaine de victimes chez ces derniers le 1er décembre. Un charnier de 120 cadavres est découvert le 5 du mois à Monoko-Zohi, dans l'ouest, par l'armée française, laquelle essuie une attaque du MPIGO le 29.

2003

4 janvier

Le ministre français des Affaires étrangères Dominique de Villepin, venu en Côte d'Ivoire, obtient du gouvernement ivoirien et du MPCI un engagement de cessez-le-feu et leur accord à

une participation à des négociations à Paris.

15-24 janvier

La Conférence de Linas-Marcoussis réunit, près de Paris, l'ensemble des parties du conflit.

Annexe B

Que recouvre précisément le concept d' "ivoirité"?

Le concept d'ivoirité ne recouvre rien de précis, c'est ce qui fait sa force. En 1995-1996, il a été popularisé par le président Bédié selon qui ce concept avait comme objectif "de forger une culture commune pour tous ceux qui vivent sur le sol ivoirien, étrangers comme nationaux". A côté de cette vision culturaliste, les leaders politiques, à l'exception d'Alassane Ouattara, ont exploité le concept de manière nationaliste, intransigeante et fréquemment xénophobe, au gré de leurs calculs et de leurs intérêts du moment. En fait l'exploitation de l'ivoirité dans le jeu politique a eu pour objectif principal, voir unique, l'élimination d'Alassane Ouattara de la compétition présidentielle. Pour atteindre cet objectif, des campagnes de presse forcenées ont été conduites, qui, en mettant en cause la nationalité ivoirienne de Ouattara, exacerbaient les inquiétudes de populations qui se sentaient de ce fait, elles-mêmes comme Ouattara, rejetées de la vie publique. C'est en servant à ce type de campagnes que le concept d'ivoirité a pris toute sa force négative, en devenant le support idéologique qui justifiait des actes et des propos xénophobes, des agressions brutales contre les étrangers, la mise en doute de l'identité authentiquement ivoirienne des populations portant des patronymes malinké - ces patronymes ne sont pas spécifiquement ivoiriens. Au recensement de 1998, la Côte d'Ivoire comptait 26% d'étrangers. La communauté étrangère la plus importante est celle des Burkinabés (56% des étrangers) suivie des Maliens et des Guinéens. Simultanément les rumeurs affirment que les étrangers représenteraient près de 40% de la population totale, ce qui est l'une des nombreuses inventions à visée xénophobe que des médias ivoiriens ont banalisées.

Annexe C

Accords de Marcoussis du 24 janvier 2003

- 1. A l'invitation du Président de la République française, une Table Ronde des forces politiques ivoiriennes s'est réunie à Linas-Marcoussis du 15 au 23 janvier 2003. Elle a rassemblé les parties suivantes FPI, MFA, MJP, MPCI, MPIGO, PDCI-RDA, PIT, RDR, UDCY, UDPCI. Les travaux ont été présidés par M. Pierre MAZEAUD, assisté du juge Keba Mbaye et de l'ancien Premier ministre Seydou Diarra et de facilitateurs désignés par l'ONU, l'Union Africaine et la CEDEAO.
 - Chaque délégation a analysé la situation de la Côte d'Ivoire et fait des propositions de nature à rétablir la confiance et à sortir de la crise. Les délégations ont fait preuve de hauteur de vue pour permettre à la Table Ronde de rapprocher les positions et d'aboutir au consensus suivant dont tous les éléments -principes et annexes- ont valeur égale :
- 2. La Table Ronde se félicite de la cessation des hostilités rendue possible et garantie par le deploiement des forces de la CEDEAO, soutenu par les forces françaises et elle en exige le strict respect. Elle appelle toutes les parties à faire immédiatement cesser toute exaction et consacrer la paix. Elle demande la libération immédiate de tous les prisonniers politiques.
- 3. La Table Ronde réaffirme la nécessité de préserver l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire, le respect de ses institutions et de restaurer l'autorité de l'Etat. Elle rappelle son attachement au principe de l'accession au pouvoir et de son exercice de façon démocratique. Elle convient à cet effet des dispositions suivantes :
 - (a) Un gouvernement de réconciliation nationale sera mis en place dès après la clôture de la Conférence de Paris pour assurer le retour à la paix et à la stabilité. Il sera chargé du renforcement de l'indépendance de la justice, de la restauration de l'administration et des services publics, et du redressement du pays. Il appliquera le programme de la Table Ronde qui figure en annexe et qui comporte notamment des dispositions dans les domaines constitutionnel, législatif et réglementaire.
 - (b) Il préparera les échéances électorales aux fins d'avoir des élections crédibles et transparentes et en fixera les dates.
 - (c) Le gouvernement de réconciliation nationale sera dirigé par un Premier ministre de consensus qui restera en place jusqu'à la prochaine élection présidentielle à laquelle il ne pourra se présenter.
 - (d) Ce gouvernement sera composé de représentants désignés par chacune des délégations

- ivoiriennes ayant participé à la Table Ronde. L'attribution des ministères sera faite de manière équilibrée entre les parties pendant toute la durée du gouvernement.
- (e) Il disposera, pour l'accomplissement de sa mission, des prérogatives de l'exécutif en application des délégations prévues par la Constitution. Les partis politiques représentés à l'Assemblée Nationale et qui ont participé à la Table Ronde s'engagent à garantir le soutien de leurs députés à la mise en oeuvre du programme gouvernemental.
- (f) Le gouvernement de réconciliation nationale s'attachera dès sa prise de fonctions à refonder une armée attachée aux valeurs d'intégrité et de moralité républicaine. Il procédera à la restructuration des forces de défense et de sécurité et pourra bénéficier, à cet effet, de l'avis de conseillers extérieurs et en particulier de l'assistance offerte par la France.
- (g) Afin de contribuer à rétablir la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national, le gouvernement de réconciliation nationale organisera le regroupement des forces en présence puis leur désarmement. Il s'assurera qu'aucun mercenaire ne séjourne plus sur le territoire national.
- (h) Le gouvernement de réconciliation nationale recherchera le concours de la CEDEAO, de la France et des Nations unies pour convenir de la garantie de ces opérations par leurs propres forces.
- (i) Le gouvernement de réconciliation nationale prendra les mesures nécessaires pour la libération et l'amnistie de tous les militaires détenus pour atteinte à la sûreté de l'Etat et fera bénéficier de la même mesure les soldats exilés.
- 4. La Table Ronde décide de la mise en place d'un comité de suivi de l'application des accords de Paris sur la Côte d'Ivoire chargé d'assurer le respect des engagements pris. Ce comité saisira les instances nationales, régionales et internationales de tous les cas d'obstruction ou de défaillance dans la mise en oeuvre des accords afin que les mesures de redressement appropriées soient prises.
 - La Table Ronde recommande à la Conférence de Chefs d'Etat que le comité de suivi soit établi à Abidjan et composé des représentants des pays et des organisations appelés à garantir l'exécution des accords de Paris, notamment
 - le représentant de l'Union européenne,
 - le représentant de la Commission de l'Union africaine
 - le représentant du secrétariat exécutif de la CEDEAO,
 - le représentant spécial du Secrétaire Général qui coordonnera les organes de la famille des Nations unies,
 - le représentant de l'Organisation internationale de la Francophonie,
 - les représentants du FMI et de la Banque mondiale
 - un représentant des pays du G8
 - le représentant de la France
- 5. La Table Ronde invite le gouvernement français, la CEDEAO et la communauté internationale à veiller à la sécurité des personnalités ayant participé à ses travaux et si nécessaire à celle des membres du gouvernement de réconciliation nationale tant que ce dernier ne sera pas à même d'assurer pleinement cette mission.
- 6. La Table Ronde rend hommage à la médiation exercée par la CEDEAO et aux efforts de l'Union Africaine et de l'ONU, et remercie la France pour son rôle dans l'organisation de cette réunion et l'aboutissement du présent consensus.

A Linas-Marcoussis, le 24 janvier 2003

– POUR LE FPI : Pascal AFFI N'GUESSAN

POUR LE MFA : Innocent KOBENA ANAKY

- POUR LE MJP : Gaspard DELI

- POUR LE MPCI : Guillaume SORO

- POUR LE MPIGO : Félix DOH

- POUR LE PCI-RDA: Henri KONAN BEDIE

- POUR LE PIT : Francis WODIE

- POUR LE RDR : Alassane Dramane OUATTARA

- POUR L'UDCY : Théodore MEL EG

POUR L'UDPCI : Paul AKO

- LE PRESIDENT : Pierre MAZEAUD

Annexe : programme du gouvernement de réconciliation

I. Nationalité, identité, condition des étrangers

1. La Table Ronde estime que la loi 61-415 du 14 décembre 1961 portant code de la nationalité ivoirienne modifiée par la loi 72-852 du 21 décembre 1972, fondée sur une complémentarité entre le droit du sang et le droit du sol, et qui comporte des dispositions ouvertes en matière de naturalisation par un acte des pouvoirs publics, constitue un texte libéral et bien rédigé.

La Table Ronde considère en revanche que l'application de la loi soulève de nombreuses difficultés, soit du fait de l'ignorance des populations, soit du fait de pratiques administratives et des forces de l'ordre et de sécurité contraires au droit et au respect des personnes. La Table Ronde a constaté une difficulté juridique certaine à appliquer les articles 6 et 7 du code de la nationalité. Cette difficulté est aggravée par le fait que, dans la pratique, le certificat de nationalité n'est valable que pendant 3 mois et que, l'impétrant doit chaque fois faire la preuve de sa nationalité en produisant certaines pièces. Toutefois, le code a été appliqué jusqu'à maintenant.

En conséquence, le gouvernement de réconciliation nationale :

- (a) relancera immédiatement les procédures de naturalisation existantes en recourant à une meilleure information et le cas échéant à des projets de coopération mis en oeuvre avec le soutien des partenaires de développement internationaux;
- (b) déposera, à titre exceptionnel, dans le délai de six mois un projet de loi de naturalisation visant à régler de façon simple et accessible des situations aujourd'hui bloquées et renvoyées au droit commun (notamment cas des anciens bénéficiaires des articles 17 à 23 de la loi 61-415 abrogés par la loi 72-852, et des personnes résidant en Côte d'Ivoire avant le 7 août 1960 et n'ayant pas exercé leur droit d'option dans les délais prescrits), et à compléter le texte existant par l'intégration à l'article 12 nouveau des hommes étrangers mariés à des Ivoiriennes.
- 2. Pour faire face à l'incertitude et à la lenteur des processus d'identification ainsi qu'aux dérives auxquelles les contrôles de sécurité peuvent donner lieu, le gouvernement de réconciliation nationale développera de nouvelles actions en matière d'état civil et d'identification, notamment :

- (a) La suspension du processus d'identification en cours en attendant la prise des décrets d'application de la loi et la mise en place, dans les meilleurs délais, d'une commission nationale d'identification dirigée par un magistrat et composée des représentants des partis politiques chargés de superviser et de contrôler l'Office national d'identification.
- (b) La stricte conformité de la loi sur l'identification au code de la nationalité en ce qui concerne la preuve de la nationalité.
- 3. La Table Ronde, en constatant que le grand nombre d'étrangers présents en Côte d'Ivoire a largement contribué à la richesse nationale et aidé à conférer à la Côte d'Ivoire une place et une responsabilité particulières dans la sous-région, ce qui a bénéficié également aux pays dont sont ces étrangers originaires, considère que les tracasseries administratives et des forces de l'ordre et de sécurité souvent contraires au droit et au respect des personnes dont les étrangers sont notamment victimes peuvent provenir du dévoiement des dispositions d'identification, a. Le gouvernement de réconciliation nationale devra donc supprimer immédiatement les cartes de séjour prévues à l'article 8 alinéa 2 de la loi 2002-03 du 3 janvier 2002 pour les étrangers originaires de la CEDEAO et .fondera le nécessaire contrôle de l'immigration sur des moyens d'identification non susceptibles de détournement. b. De plus, le gouvernement de réconciliation nationale étudiera toute disposition législative et réglementaire tendant à améliorer la condition des étrangers et la protection de leurs biens et de leurs personnes. c. La Table Ronde demande par ailleurs à tous les Etats membres de la CEDEAO de ratifier dans les meilleurs délais les protocoles existant relatifs à la libre circulation des personnes et des biens, de pratiquer une coopération renforcée dans la maîtrise des flux migratoires, de respecter les droits fondamentaux des immigrants et de diversifier les pôles de développement. Ces actions pourront être mises en oeuvre avec le soutien des partenaires de développement internationaux.

II. Régime électoral

- 1. La Table Ronde estime que la loi 2000-514 du 1er août 2000 portant Code électoral ne soulève pas de difficultés et s'inscrit dans le cadre d'un processus d'amélioration des textes et que la loi 2001-634 du 9 janvier 2001 portant création de la Commission Electorale Indépendante constitue un progrès significatif pour l'organisation d'élections transparentes.
- 2. Le gouvernement de réconciliation nationale : a. assurera l'impartialité des mesures d'identification et d'établissement des fichiers électoraux ; b. proposera plusieurs amendements à la loi 2001-634 dans le sens d'une meilleure représentation des parties prenantes à la Table Ronde au sein de la commission centrale de la Commission Electorale Indépendante, y compris au sein du bureau ; c. déposera dans un délai de 6 mois un projet de loi relatif au statut de l'opposition et au financement public des partis politiques et des campagnes électorales d. déposera dans le délai d'un an un projet de loi en matière d'enrichissement illicite et organisera de manière effective le contrôle des déclarations de patrimoine des personnalités élues ; e. prendra toute mesure permettant d'assurer l'indépendance de la justice et l'impartialité des médias, tant en matière de contentieux électoral que de propagande électorale.

III. Eligibilité à la Présidence de la République

- 1. La Table Ronde considère que l'article 35 de la Constitution relatif à l'élection du Président de la République doit éviter de se référer à des concepts dépourvus de valeur juridique ou relevant de textes législatifs. Le gouvernement de réconciliation nationale proposera donc que les conditions d'éligibilité du Président de la République soient ainsi fixées Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Il n 'est rééligible qu'une fois. Le candidat doit jouir de ses droits civils et politiques et être âgé de trente-cinq ans au moins. Il doit être exclusivement de nationalité ivoirienne né de père ou de mère Ivoirien d'origine.
- 2. Le Code de la nationalité sera amendé par l'adjonction aux conditions de perte de la nationalité ivoirienne édictées par son article 53, des mots suivants : exerçant des fonctions électives ou gouvernementales dans un pays étranger.
- 3. Le Président de la République rendra public chaque année son bulletin de santé.

IV. Régime foncier

- 1. La Table Ronde estime que la loi 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale constitue un texte de référence dans un domaine juridiquement délicat et économiquement crucial.
- 2. Cependant, le gouvernement de réconciliation nationale :
 - (a) accompagnera la mise en oeuvre progressive de ce texte d'une campagne d'explication auprès des populations rurales de manière à aller effectivement dans le sens d'une véritable sécurisation foncière. b. proposera un amendement dans le sens d'une meilleure protection des droits acquis les dispositions de l'article 26 de la loi relative aux héritiers des propriétaires de terre détenteurs de droits antérieurs à la promulgation de la loi mais ne remplissant pas les conditions d'accès à la propriété fixées par son article 1.

V. Médias

- 1. La Table Ronde condamne les incitations à la haine et à la xénophobie qui ont été propagées par certains médias.
- 2. Le gouvernement de réconciliation nationale reprendra dans le délai d'un an l'économie générale du régime de la presse de manière à renforcer le rôle des autorités de régulation, à garantir la neutralité et l'impartialité du service public et à favoriser l'indépendance financière des médias. Ces mesures pourront bénéficier du soutien des partenaires de développement internationaux.
- 3. Le gouvernement de réconciliation nationale rétablira immédiatement la libre émission des médias radiophoniques et télévisés internationaux.

VI. Droits et libertés de la Personne humaine

1. Le gouvernement de réconciliation nationale créera immédiatement une Commission nationale des droits de l'homme qui veillera à la protection des droits et libertés en Côte

- d'Ivoire. La Commission sera composée des délégués de toutes les parties et présidée par une personnalité acceptée par tous.
- 2. Le gouvernement de réconciliation nationale demandera la création d'une commission internationale qui diligentera des enquêtes et établira les faits sur toute l'étendue du territoire national afin de recenser les cas de violation graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire depuis le 19 septembre 2002.
- 3. Sur le rapport de la Commission internationale d'enquête, le gouvernement de réconciliation nationale déterminera ce qui doit être porté devant la justice pour faire cesser l'impunité. Condamnant particulièrement les actions des escadrons de la mort et de leurs commanditaires ainsi que les auteurs d'exécutions sommaires sur l'ensemble du territoire, la Table Ronde estime que les auteurs et complices de ces activités devront être traduits devant la justice pénale internationale.
- 4. Le gouvernement de réconciliation nationale s'engagera à faciliter les opérations humanitaires en faveur des toutes les victimes du conflit sur l'ensemble du territoire national. Sur la base du rapport de la Commission nationale des droits de l'homme, il prendra des mesures d'indemnisation et de réhabilitation des victimes.

VII. Regroupement, Désarmement, Démobilisation

- 1. Dès sa prise de fonctions, le gouvernement de réconciliation nationale entreprendra le processus de regroupement concomitant des forces en présence sous le contrôle des forces de la CEDEAO et des forces françaises.
- 2. Dans une seconde phase il déterminera les mesures de désarmement et de démobilisation, qui seront également menées sous le contrôle des forces de la CEDEAO et des forces françaises.
- 3. L'ensemble des recrues enrôlées depuis le 19 septembre seront immédiatement démobilisées.
- 4. Le gouvernement de réconciliation nationale assurera la réinsertion sociale des militaires de toutes origines avec l'appui de programmes de type Désarmement Démobilisation Rapatriement Réinstallation Réinsertion (DDRRR) susceptibles d'être mis en oeuvre avec l'appui des partenaires de développement internationaux.
- 5. Le gouvernement de réconciliation nationale prendra les mesures nécessaires pour la libération et l'amnistie de tous les militaires détenus pour atteinte à la sûreté de l'Etat et fera bénéficier de la même mesure les soldats exilés. La loi d'amnistie n'exonérera en aucun cas les auteurs d'infractions économiques graves et de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire.
- 6. Le gouvernement de réconciliation nationale procèdera à un audit de ses forces armées et devra déterminer dans un contexte économique difficile le niveau des sacrifices qu'il pourra consentir pour assurer ses obligations en matière de défense nationale. Il réalisera sur ces bases la restructuration des forces armées et demandera à cette fin des aides extérieures.

VIII. Redressement économique et nécessité de la cohésion sociale

1. Le gouvernement de réconciliation nationale rétablira la libre circulation des personnes et des biens sur tout le territoire national et facilitera la reprise des activités scolaires, administratives, économiques et sociales.

- 2. Il préparera dans un bref délai un plan de reconstruction et de développement des infrastructures et de relance de l'économie nationale, et de renforcement de la cohésion sociale.
- 3. La Table Ronde recommande aux institutions internationales et aux partenaires de développement internationaux d'apporter leur concours au processus de redressement de la Côte d'Ivoire.

IX. Mise en oeuvre

Le gouvernement de réconciliation nationale veillera à ce que les réformes constitutionnelles, législatives et réglementaires que nécessitent les décisions qu'il sera appelé à prendre interviennent dans les meilleurs délais.

Source: ministère français des Affaires étrangères